



Bulletin d'Informations

WO_PAIE – Mai 2016

La Régularisation rétroactive de Bulletins :

Qui n'a pas rêvé un jour que son logiciel de paie corrige tout seul les bulletins après une modification :

- Vous recevez tardivement l'arrêt de travail d'un salarié du mois dernier et vous requalifiez son absence injustifiée en maladie.
- Vous recevez en Mars votre nouveau taux d'AT avec effet rétroactif en Janvier.
- Vous avez par erreur appliqué la nouvelle grille des taux horaires dès le mois de Janvier alors qu'elle n'était applicable qu'à partir de Mars.

Toutes ces modifications entraînent un travail long et fastidieux consistant manuellement à recalculer les différences constatées, salarié par salarié, bulletin par bulletin, puis les reporter en régularisation sur le mois de paie en cours.

Grace à **WO_PAIE**, tout est maintenant géré automatiquement !

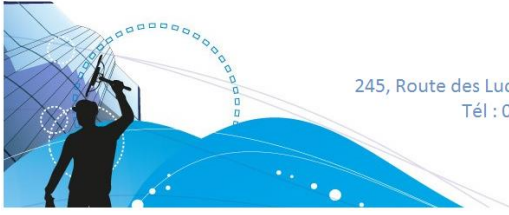
Saisissez simplement votre modification, sa date d'application, tout le reste est entièrement pris en charge par **WO_PAIE** :

- Chaque bulletin de paie de la période concernée est recalculé automatiquement.
- Les écarts constatés sur des bulletins clôturés génèrent automatiquement des lignes de régularisation sur le bulletin du mois en cours.
- Un bulletin de régularisation est automatiquement créé pour tout salarié sorti entre temps.

Grace à **WO_PAIE**, gagnez chaque jour en qualité et en productivité !

Plus d'Infos sur www.acesoftware.fr

Vous pouvez vous abonner directement à ce bulletin d'informations sur simple demande par Mail à : comm@acesoftware.fr



Ace Software

245, Route des Lucioles - BP 20261 - 06905 Sophia Antipolis Cédex
Tél : 04.93.64.44.63 - Fax : 04.93.64.44.29

comm@acesoftware.fr

